

Ouverture du concours d'admission à l'institut supérieur de la profession d'avocat

Un concours d'admission en deuxième année à l'institut supérieur de la profession d'avocat est ouvert aux titulaires d'un master en droit ou en sciences juridiques ou d'un diplôme équivalent en droit ou en sciences juridiques tels que définis par les textes en vigueur, ayant obtenus la maîtrise en droit ou en sciences juridiques ou d'un diplôme équivalent en droit ou en sciences juridiques tels que définis par les textes en vigueur. Le nombre de places offertes est fixé à 90.

La liste de candidatures est close le Vendredi 04 Octobre 2013 au terme de l'horaire administratif. Le concours se déroule le Samedi 9 Novembre 2013 et les jours suivants.

Conditions de candidature:

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité tunisienne depuis trois ans au moins et être âgé de 37 ans au plus le 1er Janvier 2013.
- ne pas avoir d'antécédents judiciaires pour crime intentionnel, ni avoir été déclaré en état de faillite ou révoqué pour des causes infamantes.

Pièces demandées:

- demande de candidature au non du directeur de l'institut supérieur de la profession d'avocat.
- une photocopie de la carte d'identité nationale non certifiée conforme à l'original,
- un extrait de naissance daté de moins de 3 mois,
- une photocopie du diplôme scientifique non certifié conforme à l'original,
- deux enveloppes affranchies portant le nom et l'adresse du candidat,
- un mandat postal de 20 dinars au non du comptable de l'école nationale supérieure des beaux-arts au profit de l'institut supérieur de la profession d'avocat au compte courant postal numéro 17001000000028784647.

Lieu de dépôt ou d'envoi des demandes de candidature :

-Les demandes de candidature sont déposées ou adressées à l'institut supérieur de la profession d'avocat sis au 13 rue el Larbi Kabadi 1005 El Omrane – Tunis-.

N.B :Le programme et les étapes du concours sont fixés par l'arrêté du 9 novembre 2007 portant organisation du concours d'admission à l'institut supérieur de la profession d'avocat publié au journal officiel de la République Tunisienne (traduction française) n° 91 du 13 novembre 2007 page 3838 et S.

Ouverture du concours d'admission à l'institut supérieur de la profession d'avocat

Un concours d'admission en première année à l'institut supérieur de la profession d'avocat est ouvert aux titulaires d'une maîtrise en droit ou en sciences juridiques ou d'un diplôme étranger équivalent en droit ou en sciences juridiques. Le nombre de places offertes est fixé à 150.

La liste de candidatures est close le Vendredi 04 Octobre 2013 au terme de l'horaire administratif. Le concours se déroule le Dimanche 10 Novembre 2013 et les jours suivants.

Conditions de candidature:

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité tunisienne depuis trois ans au moins et être âgé de 36 ans au plus le 1er Janvier 2013.
- ne pas avoir d'antécédents judiciaires pour crime intentionnel, ni avoir été déclaré en état de faillite ou révoqué pour des causes infamantes.

Pièces demandées:

- demande de candidature au non du directeur de l'institut supérieur de la profession d'avocat.
- une photocopie de la carte d'identité nationale non certifiée conforme à l'original,
- un extrait de naissance daté de moins de 3 mois,
- une photocopie du diplôme scientifique non certifié conforme à l'original,
- deux enveloppes affranchies portant le nom et l'adresse du candidat,
- un mandat postal de 20 dinars au non du comptable de l'école nationale supérieure des beaux-arts au profit de l'institut supérieur de la profession d'avocat au compte courant postal numéro 1700100000028784647.

Lieu de dépôt ou d'envoi des demandes de candidature :

- Les demandes de candidature sont déposées ou adressées à l'institut supérieur de la profession d'avocat sis au 13 rue el Larbi Kabadi 1005 El Omrane – Tunis-.

N.B :Le programme et les étapes du concours sont fixés par l'arrêté du 9 novembre 2007 portant organisation du concours d'admission à l'institut supérieur de la profession d'avocat publié au journal officiel de la République Tunisienne (traduction française) n° 91 du 13 novembre 2007 page 3838 et S.